

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 113

présenté par
M. Jacob, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques,
M. Paternotte et M. Meunier

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« limiter »

les mots :

« faire baisser ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une politique volontariste doit avoir un objectif de réduction des nuisances et non de limitation.